

2015/49

Envoyé en préfecture le 30/09/2015

Reçu en préfecture le 30/09/2015

Affiché le

ID : 033-253303490-20150917-20150922-DE

USTOM – Union des Syndicats pour le Traitement des Ordures Ménagères du Castillonnais et du Réolais

3 Pièce de l'église – 33890 Pessac sur Dordogne

Tél : 05.57.84.00.20 // Fax : 05.56.61.07.00

Email : contact@ustom33.org

Site internet : <http://ustom33.org>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2015-09-22
COMITE SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2015**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC OCAD3E ET RECYLUM POUR LA
COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES LAMPES USAGEES**

L'an deux mil quinze, le dix-sept septembre à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 10 Septembre 2015

Membres en exercice : 119

Membres présents : 64

Pouvoirs : 1

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, MALIRAT Jean-Pierre, BEYRIE Yves, MARTY Bruno, DESPUJOL Michel, PLAT Bernard, GAURON Sarah, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, NICOLLE Daniel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** GUIMBERTEAU Yannick, CHAPADEAUD Guy / **Communauté de communes du Sauveterrois :** BENEY Régis, FOUILHAC Christiane, MARNIESSE Denis, ROBERT Frédéric, BIDOUSSE Claudette, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, YON François, LASSON Jérôme, ACENA Xavier, GOMEZ Natacha, BOUDIGUE René, BOTTEGA Joseph, PEYRE Francis, BOUSCARY Emile, DUBOS Jean-Claude, BLANCHEREAU Claude, BERNARD Guillaume, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** MARTY Sylvain, MEYROU Cédric, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, PAULETTO Patrice, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, MARTEL Christine, LEPETIT Nathalie, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, DUMARTIN William / **Communauté de communes du Pays Foven :** BOULEAU Jacques, DE LAPOYADE Inès, LAVOIR Denis, BOURDIL Jean-Michel, POUPIN Annie, LA SALMONIE Jacques, BLONDY Pascal, SERVANT Jacques, NAUDON Jean-Pierre,

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : PASQUIS Sébastien, LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, ROBERTS Amanda, REMAUT Alain, COUSIN Philippe, DEHEAULME Isabelle, LAVERGNE Pascal, LALAGUE Joëlle, VILETTE Roger, MALLANDIT SALLAUD Christian, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** FENELON Daniel, BIGOT Patrick, DUBOUDIN Dominique, LAURET Bernard / **Communauté de communes du Sauveterrois :** MIGAUD François, LANGEL Christophe, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, REBILLOU Bernard, CHARENTON Michel, SALAGNAC Pascal, BONNAMY Nicole, SAUTS Laurent, AUBERT Daniel, MALAISE Claude, / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** DUVIGNEAU LOBRE Didier, GEROMIN Michel, BOURDIER Christian, DUBORIE Guy, ZECCHNI Alphonse, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, THIBEAU Daniel, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foven :** DARRIEUTORT serge, MEYNAUD Éric, BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, CAMBECEDES Jacques, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier, HOSPITAL Patrick, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, CILIENTO François, REGNER Jean / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, LACOSTE Robert, GALLOT Christian / **Communauté de communes du Brannais :** DUVERGE Bernard, FALGUEYRET François

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC OCAD3E ET RECYLUM POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES LAMPES USAGEES

Le Comité Syndical du Castillonnais et du réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu la Directive n° 2002/96/CE du 27 novembre 2003 relative aux D3E

Vu le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des D3E et à l'élimination des déchets issus de ces équipements

Vu l'Arrêté du 9 Août 2006 relatif à l'agrément donné à RECYLUM en tant qu'éco-organisme

Vu l'Arrêté du 22 septembre 2006 relatif à l'agrément donné à OCAd3E en tant qu'organisme coordonnateur

Considérant que le gisement potentiel de tels déchets sur le territoire de l'USTOM justifie ce dispositif de collecte et de traitement.

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- DECIDE de conventionner avec l'OCAD3E, organisme coordonnateur pour la reprise des lampes usagées
- DECIDE de conventionner avec RECYLUM, collecteur pour la reprise des lampes usagées
- AUTORISE, Monsieur le Président à signer tous actes aux effets des présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,


Sylvain MARPY